

Version en vigueur le vendredi 13 décembre 2024

La société MODUS OPERANDI CONSULTING, société par actions simplifiée, ayant son siège social situé 455 promenade des Anglais à Nice (06200) (ci-après « **MOC** ») organise l'Arenas Nice Challenge®, événement sportif interentreprises qui se déroulera le Jeudi 19 juin 2025 (ci-après l'« **Evénement** »).

Les présentes conditions générales d'inscription (ci-après le « **Contrat** ») ont pour objet de définir les modalités et conditions de votre inscription et participation à l'Evénement.

Vous êtes une personne physique, et avez reçu un lien d'inscription à l'Evénement de la part de votre employeur, nous vous invitons à lire le chapitre 1 du Contrat qui est consacré aux conditions d'inscription et de participation à l'Evénement.

Vous êtes une entreprise ou une collectivité et souhaitez inscrire vos collaborateurs à l'Evénement, nous vous invitons à lire le chapitre 2 du Contrat qui est consacré aux conditions de vente applicables aux entreprises.

## ARTICLE 0. DEFINITIONS

Dans le Contrat, les termes identifiés ci-dessous par une majuscule ont la signification suivante, qu'ils soient employés au singulier ou au pluriel :

« **Données personnelles** » : désigne les données permettant d'identifier directement ou indirectement le Participant, collectées et traitées par MOC au travers de la Plateforme dans les conditions prévues dans la politique de confidentialité de MOC et dans le respect de la Réglementation sur la protection des données personnelles ;

« **Contrat** » : désigne les présentes conditions générales d'inscription et de participation à l'Evénement ;

« **Entreprise** » : désigne la personne morale, cliente de MOC, ayant acquis auprès de MOC un certain nombre de Places ouvrant droit au Participant de s'inscrire à l'Evénement et d'y participer ;

« **Evénement** » : désigne l'événement dénommé Arenas Nice Challenge®, tel que décrit en préambule du Contrat, organisé par MOC, et auquel l'Entreprise et le Participant s'inscrivent dans les conditions des présentes ;

« **MOC** » : désigne la société MODUS OPERANDI CONSULTING, telle que référencée en préambule du Contrat ;

« **Place** » : désigne la référence de l'inscription du Participant à l'Evénement, lui permettant d'accéder à l'Evénement et d'y participer ;

« **Plateforme** » : désigne la plateforme d'inscription accessible en ligne, mise à disposition du Participant par MOC, et permettant au Participant de s'inscrire à l'Evénement ;

« **Réglementation sur la protection des données personnelles** » : désigne la réglementation applicable à la protection des données personnelles et en particulier le Règlement (UE) n°2016/679 du Parlement Européen et du Conseil du 27 avril 2016 dit « RGPD » et la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Loi Informatique et Libertés ».

« **Participant** » : désigne la personne physique, majeure et capable juridique, employée de l'Entreprise, qui s'inscrit à l'Evénement sur la Plateforme et participe à celui-ci, dans le respect des conditions et termes du Contrat.

## CHAPITRE 1 – CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION APPLICABLES AUX PARTICIPANTS

### ARTICLE 1. ACCEPTATION DU CONTRAT

Le Contrat s'applique de plein droit à toute inscription à l'Evénement réalisée depuis la Plateforme. Le fait d'accéder à la Plateforme et de s'inscrire à l'Evénement implique l'adhésion entière et sans réserve du Participant au Contrat.

Le Participant reconnaît avoir lu le Contrat et en avoir entièrement compris les termes, préalablement à la validation de son inscription dans les conditions précisées ci-après.

### ARTICLE 2. ACCES A LA PLATEFORME ET MODALITES D'INSCRIPTION

#### 2.1. Lien de connexion – création des identifiants de connexion

L'accès à la Plateforme est matérialisé par un lien de connexion dédié à l'Entreprise, mis à disposition du Participant par l'Entreprise, par quelque moyen numérique que ce soit au choix de l'Entreprise (email, intranet, ...).

Le lien de connexion est dédié à l'Entreprise. Il ne peut être utilisé par le Participant à d'autres fins que son inscription à l'Événement et, le cas échéant, l'inscription d'autres employés de l'Entreprise (en fonction de l'accord passé au préalable entre l'Entreprise et MOC concernant les modalités d'inscription à l'Événement et le nombre d'inscriptions souhaité par l'Entreprise).

Le Participant s'interdit d'inscrire une personne tierce à l'Entreprise à l'Événement. Toute contravention à cette règle entraînera de plein droit l'exclusion du Participant et de la personne tierce concernée de l'Événement, sans préjudice de toute autre sanction qui pourrait être prononcée contre le Participant par son employeur, l'Entreprise.

Une fois sur la Plateforme, le Participant est invité à renseigner dans le formulaire d'inscription, l'ensemble des Données personnelles nécessaires pour son inscription (et le cas échéant, celle des autres participants) à l'Événement.

Le caractère obligatoire ou facultatif des informations à renseigner est précisé lors de la collecte. La communication obligatoire de certaines informations est nécessaire à MOC pour assurer l'inscription du Participant et la bonne organisation de l'Événement ; elle est marquée par la présence d'un astérisque. Les informations facultatives permettent à MOC de mieux connaître les personnes participant à l'Événement, dans le but d'offrir des activités et services et d'organiser des événements toujours plus attrayants.

Le Participant s'engage à communiquer des informations vraies, exactes, à jour et complètes. MOC ne pourra être tenue responsable en cas d'impossibilité pour le Participant de participer à l'Événement du fait d'informations erronées ou incomplètes communiquées lors du processus d'inscription.

Les engagements de MOC au titre des traitements réalisés sur les Données personnelles du Participant sont inscrits dans la Politique de confidentialité de MOC et sont disponibles à tout moment sur la Plateforme. Le Participant est invité à la consulter régulièrement.

## **2.2. Choix des activités**

Une fois connecté à la Plateforme, le Participant est invité à choisir l'activité à laquelle il souhaite participer, parmi la liste des activités proposées par MOC lors de l'Événement. Le Participant est informé que la participation à certaines activités est conditionnée à la fourniture d'un certificat médical ; une mention d'information en ce sens est indiquée pour chaque activité concernée.

L'inscription est limitée à une (1) activité par personne, ce qui est accepté expressément par le Participant.

Dans le cas où l'Entreprise permet à un Participant d'inscrire plusieurs employés, le Participant est invité à renseigner – pour chaque employé participant à l'Événement – les informations personnelles ainsi que l'activité qu'ils auront choisie.

**Les inscriptions à l'Événement se clôturent un (1) mois avant l'Événement. Le Participant est informé qu'il ne pourra plus s'inscrire ou inscrire d'autres employés passé cette date.**

## **2.3. Enregistrement et validation de l'inscription**

Avant de valider sa demande d'inscription, le Participant est invité, s'il le souhaite, à consentir à l'envoi de lettres d'informations (*newsletters*) par MOC et/ou ses partenaires (privés et publics) présents lors de l'Événement, en cliquant sur la case correspondante.

Le Participant est également invité à consulter le présent Contrat, ainsi que la Politique de confidentialité de MOC relative aux traitements de Données personnelles. L'acceptation du Contrat et de la Politique de confidentialité est matérialisée par le clic réalisé par le Participant sur le bouton « *S'inscrire* ».

Le Participant (et le cas échéant les personnes qu'il aura inscrites à l'Événement) reçoit un email automatique sur la boîte email qu'il aura renseigné, l'informant de l'enregistrement de son inscription et, le cas échéant, lui rappelant que la validation de celle-ci est conditionnée à la fourniture d'un certificat médical. Le Participant reçoit également un code d'inscription qui lui permettra d'accéder à son espace participant sur la Plateforme afin d'y télécharger le certificat médical et/ou de compléter/modifier ses informations..

La levée des conditions de validation de l'inscription est marquée par l'envoi d'un email automatique sur la boîte email qu'il aura renseigné, l'informant de la validation de son inscription et contenant la Place.

L'inscription est alors ferme et définitive et ne pourra être modifiée ou annulée sans accord express écrit de MOC. Pour les disciplines nécessitant un certificat médical, l'inscription ne sera effective qu'une fois le document téléchargé sur la plateforme. Tant que le participant n'aura pas fourni ce certificat, il recevra des courriels de relance à ce sujet et son inscription sera considérée comme incomplète.

Dès la veille de l'Événement, le Participant inscrit pourra retirer son « pack participant », en présentant (i) sa Place, (ii) une pièce d'identité pour valider son identité et (iii) s'il s'est inscrit à une activité le requérant, le certificat médical qu'il aura fourni au moment de son inscription sur la Plateforme.

## **2.4. Exception au droit de rétractation**

La Plateforme permet au Participant de s'inscrire à une activité de loisirs qui se déroulera à une date précise, celle de l'Événement. De ce fait, en application de l'article L. 221-28 12° du code de la consommation, le Participant ne bénéficie d'aucun droit de rétractation sur l'inscription à l'Événement qu'il aura effectuée au travers de la Plateforme.

## **2.5. Equipement informatique**

L'accès à la Plateforme nécessite que le Participant dispose d'un matériel informatique (ordinateur, tablette ou smartphone) et d'une connexion internet. Tous les coûts afférents à l'accès à la Plateforme et à son utilisation que ce soient les frais matériels, logiciels ou d'accès à internet sont exclusivement à la charge du Participant. Le Participant est seul responsable du bon fonctionnement et de la sécurisation appropriée de son équipement informatique ainsi que de son accès internet.

## **2.6. Disponibilité de La Plateforme**

La Plateforme est accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, sous réserve de la survenance d'un cas de force majeure ou un d'un événement hors du contrôle de WATCHDO et sauf interruption, suspension ou limitation dans le cadre d'opérations de maintenance et/ou de mises à jour nécessaires au bon fonctionnement de la Plateforme. MOC n'est tenue qu'à une obligation de moyens concernant l'accessibilité, le fonctionnement et la disponibilité de la Plateforme. Le Participant reconnaît expressément que les suspensions, interruptions ou limitations susmentionnées pourront intervenir à tout moment sans préavis et qu'elles n'ouvriront droit à aucune obligation, ni indemnisation à son profit.

## **ARTICLE 3. ENGAGEMENTS DU PARTICIPANT**

---

### **3.1. Certificat médical**

Pour certaines activités, le Participant s'engage à fournir un certificat médical daté de moins d'un (1) an, complété et signé par un professionnel de santé habilité à attester son aptitude à pratiquer l'activité concernée. Ne seront pas acceptés les certificats délivrés par des professionnels ne disposant pas des qualifications nécessaires pour évaluer les aptitudes physiques spécifiques exigées par l'activité concernée. MOC se réserve le droit de refuser l'inscription du Participant et/ou son accès à l'activité si le certificat médical fourni ne satisfait pas aux conditions ci-dessus ou si l'authenticité du certificat est incertaine. Le Participant est seul responsable de la véracité et de l'exactitude des informations fournies.

### **3.2. Assurance**

Le Participant déclare disposer des assurances suivantes :

- (i) Assurance individuelle accident, destinée à couvrir les blessures, frais médicaux et/ou indemnités en cas d'accident ou blessure qui pourrait survenir au Participant du fait de sa participation à l'Événement, et
- (ii) Assurance responsabilité civile destinée à garantir les risques découlant de sa participation à l'Événement et à couvrir les dommages qu'il pourrait causer aux biens ou aux personnes dans ce cadre.

En cas de sinistre survenant au Participant ou à un tiers du fait du Participant, le Participant accepte expressément que MOC ne pourra être tenue responsable ni être sollicitée pour engager son assurance, sauf dans les cas de responsabilité prévus à l'article 12 ci-après. Le Participant accepte ainsi que tout recours assuré, indemnisation ou réparation sera dirigé contre son assureur, en vertu des polices d'assurance qu'il a souscrites.

### **3.3. Matériel et équipement**

Sauf pour les activités yoga et belote, le Participant doit apporter son propre matériel et équipement le jour de l'Événement, aux fins de pratiquer l'activité qu'il aura choisie. Les matériels et équipements sont sous les seules garde et responsabilité du Participant. MOC ne saurait être tenue responsable en cas de vol ou de dégradation des effets personnels d'un Participant dans le cadre de sa participation à l'Événement.

Pour les activités yoga et belote, le matériel (tapis de yoga ; cartes et tapis de jeu) est fourni par MOC ou les partenaires de MOC animant ces activités. Pour les sports de raquettes, les balles seront fournies par MOC ou un partenaire. Le Participant s'engage à respecter le matériel fourni, ne pas le dégrader ni détruire, et à l'utiliser en conformité avec les instructions de l'animateur. Toute violation de cette règle sera sanctionnée en application de l'article 3.4 ci-après.

### **3.4. Comportement**

Le Participant s'engage à adopter pendant toute la durée de l'Événement, un comportement respectueux, responsable et conforme aux lois applicables et à l'ordre public.

Le Participant s'engage à respecter les règlements intérieurs des sites (terrains, locaux, autres espaces) sur lesquels l'Événement se tiendra, ainsi que toutes autres règles de sécurité et d'hygiène qui pourront être communiquées par MOC et/ou les partenaires de MOC le jour de l'Événement.

Le Participant s'interdit de participer à l'Événement sous l'emprise de l'alcool, de substances illicites ou de tout autre produit susceptible d'altérer ses capacités physiques ou mentales.

Le Participant s'engage à respecter les autres participants, les représentants de MOC et des partenaires de MOC présents sur l'Événement, et plus généralement tout tiers présent sur le site de l'Événement. Tout comportement agressif, violent, irrespectueux, haineux ou discriminatoire, toute forme de harcèlement, et/ou toute incitation à avoir de tels comportements, est strictement interdit.

Toute violation de l'un quelconque de ces engagements sera sanctionnée par l'exclusion temporaire ou définitive du Participant, sans que cette exclusion n'ouvre droit à une quelconque indemnité ou recours au profit du Participant, ni entraîne la responsabilité de MOC à quelque titre que ce soit.

MOC se réserve le droit d'engager toutes poursuites judiciaires nécessaires à l'encontre du Participant en cas de dommage quel qu'il soit cause à MOC, aux biens ou aux personnes, du fait d'un comportement prohibé du Participant.

#### **ARTICLE 4. DUREE – REPORT OU ANNULATION DE L'EVENEMENT**

---

Le Contrat prend effet à la date d'enregistrement de l'inscription du Participant, dans les conditions rappelées à l'article 2.3 ci-avant. Le Contrat est applicable jusqu'à la clôture de l'Événement.

MOC se réserve le droit, à tout moment, de reporter l'Événement ou de l'annuler, pour quelque cause que ce soit. Dans un tel cas, MOC informera le Participant (et toutes personnes qui auront été inscrites par l'intermédiaire du Participant) dans les meilleurs délais. MOC fera ses meilleurs efforts pour reporter l'Événement à une date ultérieure, sans toutefois garantir la tenue de celui-ci.

En aucun cas le report ou l'annulation de l'Événement ne saurait entraîner la responsabilité de MOC ni ouvrir droit à une quelconque indemnisation ou recours au profit du Participant, ce qui est accepté expressément.

#### **ARTICLE 5. DROIT A L'IMAGE**

---

Le Participant est informé que MOC ou ses partenaires (privés ou publics) peuvent être amenés à photographier et/ou filmer l'Événement. De ce fait, l'image du Participant pourrait être capturée, puis reproduite, diffusée et exploitée sur tous supports et médias papiers ou numériques, notamment sur le site internet et les réseaux sociaux de MOC et/ou des partenaires de MOC participant à l'Événement, dans la presse (papier, télévisuelle ou numérique), etc., ceci sans limitation de temps.

En s'inscrivant à l'Événement, le Participant :

- accepte expressément d'être photographié, enregistré et/ou filmé, à titre bénévole, la présente autorisation étant consentie à titre gracieux. La diffusion et l'exploitation de l'image et/ou de la voix du Participant par MOC ou ses partenaires, dans les conditions ci-dessus définies n'ouvre droit à aucune rémunération ou indemnisation d'aucune sorte.
- renonce à toute réclamation à l'encontre de MOC et ses partenaires relative aux photographies et/ou aux enregistrements audio ou vidéo réalisés, y compris toute réclamation concernant la violation de la vie privée et le droit à l'image.

L'image du Participant est une Donnée personnelle, le Participant est renvoyé à la politique de confidentialité de MOC, pour connaître des droits qu'il détient sur celle-ci et des modalités pour les exercer.

#### **ARTICLE 6. PROPRIETE INTELLECTUELLE**

---

L'Événement, la Plateforme et ses contenus, ainsi que tous les logos, marques, dénominations et/ou autres signes distinctifs de l'Événement et/ou de MOC, sont protégés par des droits de propriété intellectuelle (i.e. droit d'auteur, droits des marques, dessins-modèles, logiciels, bases de données, noms de domaine) et appartiennent exclusivement à MOC. Le Contrat ne saurait en aucun cas s'interpréter comme conférant au Participant de quelconques droits, titres ou intérêts sur les éléments précités.

Toute représentation, reproduction et/ou exploitation, totale ou partielle, de ces éléments, de quelque nature que ce soit, est prohibée. La violation des stipulations qui précèdent exposerait le contrevenant et toute personne responsable aux sanctions pénales et civiles prévues par la loi, y compris des dommages et intérêts pour contrefaçon de droits de propriété intellectuelle.

#### **ARTICLE 7. LITIGES**

---

Le Participant bénéficiant des Places grâce à leur souscription par son employeur, l'Entreprise, auprès de MOC, les obligations légales en matière de médiation de la consommation ne sont pas applicables.

Tout litige qui pourrait être soulevé par un Participant du fait de son inscription et/ou sa participation à l'Événement, devra intervenir par l'intermédiaire de son employeur, l'Entreprise, dans les conditions et modalités prévues au Chapitre 2 du Contrat.

## **CHAPITRE 2 – CONDITIONS GENERALES DE VENTE APPLICABLES AUX ENTREPRISES**

---

#### **ARTICLE 8. OBJET**

---

Le présent chapitre 2 régit les modalités et conditions de la souscription, par l'Entreprise auprès de MOC, d'un certain nombre de Places pour l'Événement, au profit des Participants.

Le Client déclare conclure le Contrat en son nom et pour son compte, pour les seuls besoins de son activité professionnelle et, en particulier, pour offrir à ses employés (quelque soit leur statut) des Places à l'Événement organisé par MOC.

L'Entreprise déclare et reconnaît expressément avoir obtenu l'ensemble des informations nécessaires de la part de MOC pour lui permettre de s'assurer de l'adéquation de l'Événement et des services proposés à ses besoins et de prendre toutes les précautions utiles avant de s'engager.

## **ARTICLE 9. MISE A DISPOSITION DES PLACES**

---

### **9.1. Devis**

Sur la base des échanges passés entre MOC et l'Entreprise relativement à la participation de l'Entreprise à l'Événement, MOC émet un devis reprenant les conditions et modalités de participation convenues entre les parties (le « **Devis** »).

La signature du Devis est subordonnée à l'acceptation expresse et sans réserve du Contrat par l'Entreprise. En signant le Devis auquel est joint le Contrat, l'Entreprise reconnaît avoir lu le Contrat et en avoir compris les termes, accepte le Contrat et s'engage à en respecter le contenu.

En cas d'acceptation du Devis par l'Entreprise, la commande de Places est considérée comme ferme et définitive. Elle ne peut alors donner lieu à aucune modification ou annulation de la part de l'Entreprise sans l'accord préalable et écrit de MOC.

### **9.2. Accès à la Plateforme**

La mise à disposition des Places est matérialisée par un lien de connexion dédié à l'Entreprise vers la Plateforme. Ce lien permet aux Participants de s'inscrire directement, dans la limite des Places acquises par l'Entreprise. Les conditions et modalités d'inscription sont précisées au chapitre 1 du présent Contrat.

Afin de créer le lien de connexion, l'Entreprise est invitée à adresser à MOC les données personnelles (nom, prénom, adresse email) de la personne qui sera en charge de gérer les inscriptions et la participation des Participants à l'Événement. MOC crée ainsi le compte de l'Entreprise et le lien de connexion vers la Plateforme dédié à l'Entreprise. La personne en charge recevra sur l'email qui aura été transmis, la confirmation de l'inscription de l'Entreprise et le lien hypertexte, à communiquer aux membres de l'Entreprise pour permettre leur inscription.

Les données personnelles collectées dans ce cadre sont traitées conformément à la politique de confidentialité de MOC, disponible sur la Plateforme.

## **ARTICLE 10. CONDITIONS FINANCIERES**

---

### **10.1. Prix et modalités de facturation**

Le prix des Places est fixé dans le Devis. Les prix s'entendent en euros hors taxes, TVA en sus à son taux applicable à la date de facturation.

Le prix des Places est exigible à la date de signature du Devis, à réception de la facture correspondante émise par MOC, par virement bancaire.

L'Entreprise est informée que le lien de connexion vers la Plateforme sera activé au complet encaissement des sommes dues par l'Entreprise.

### **10.2. Retard de paiement – suspension de l'accès à la Plateforme**

Tout retard de paiement entraînera l'application d'une pénalité de retard calculée sur la base d'un taux d'intérêt égal à trois (3) fois le taux de l'intérêt légal, sans qu'un rappel soit nécessaire. Une indemnité forfaitaire de quarante (40) euros pour frais de recouvrement sera également due.

### **10.3. Politique de remboursement**

Aucun remboursement ne sera réalisé au profit du Client, à quelque titre et pour quelque cause que ce soit, notamment en cas de non-venue (justifiée ou non) d'un Participant, de report de l'Événement et/ou d'annulation de celui-ci pour quelque cause que ce soit, imputable ou non à MOC.

## **ARTICLE 11. DUREE – REPORT OU ANNULATION DE L'ÉVENEMENT**

---

Le Contrat prend effet à la date de signature du Devis. Il demeure en vigueur jusqu'à la clôture de l'Événement.

MOC se réserve le droit, à tout moment, de reporter l'Événement ou de l'annuler, pour quelque cause que ce soit. Dans un tel cas, MOC informera l'Entreprise et les Participants dans les meilleurs délais. MOC fera ses meilleurs efforts pour reporter l'Événement à une date ultérieure, sans toutefois garantir la tenue de celui-ci.

En aucun cas le report ou l'annulation de l'Événement ne saurait entraîner la responsabilité de MOC ni ouvrir droit à une quelconque indemnisation ou recours au profit de l'Entreprise et/ou des Participants, ce qui est accepté expressément.

## **ARTICLE 12. GARANTIES – RESPONSABILITES**

---

### **12.1. Garanties**

MOC et l'Entreprise déclarent chacune et garantissent que (i) elle dispose de l'ensemble des droits, pouvoirs, autorisations et licences nécessaires pour conclure le Contrat et exécuter ses obligations à ce titre ; (ii) toute information transmise à l'autre partie dans le cadre des présentes est exacte, complète et à jour.

MOC garantit en particulier disposer des droits et autorisations nécessaires pour organiser l'Événement, et que celui-ci est organisé dans le respect des lois et réglementations applicables.

### **12.2. Responsabilité de l'Entreprise**

L'Entreprise est responsable des dommages de toute nature qui pourraient être causés à MOC ou aux tiers (tels que les autres participants ou les partenaires de MOC intervenant sur l'Événement) par les actes ou omissions des Participants.

### **12.3. Responsabilité de MOC**

De convention expresse, MOC est soumis à une obligation de moyens dans la fourniture de la Plateforme aux Participants et dans l'organisation de l'Événement. La responsabilité de MOC ne peut être engagée qu'en cas de manquement grave à ses obligations contractuelles, entraînant un dommage direct et prévisible à l'Entreprise. En tout état de cause, la responsabilité totale cumulée de MOC sera expressément limitée, toutes causes confondues à l'exception d'un dommage corporel, au montant effectivement réglé par l'Entreprise au titre du Devis.

La responsabilité de MOC ne pourra en aucun cas être engagée en cas de non-exécution de l'une quelconque de ses obligations qui serait due à la survenance d'un cas de force majeure tel que défini par la loi et la jurisprudence françaises. Il en sera notamment ainsi en cas d'incendie, grève, inondations, catastrophe naturelle, guerre, émeute, réquisition, arrêté préfectoral, blocage ou interruption totale ou partielle des services de télécommunications ou des réseaux électriques, pandémie, virus, crise sanitaire, confinement.

## **ARTICLE 13. ASSURANCE**

---

Chaque partie s'engage à souscrire auprès d'une compagnie d'assurance notoirement solvable et à maintenir pendant toute la durée du Contrat une assurance responsabilité civile professionnelle destinée à garantir les risques relatifs à l'exécution du Contrat et à couvrir les dommages susceptibles d'être mis à sa charge dans le cadre de l'exécution du Contrat. A la demande de l'autre Partie, chaque partie devra être en mesure de justifier la souscription de cette assurance.

En particulier, l'Entreprise déclare être titulaire d'une assurance responsabilité civile couvrant les risques de dommages aux biens ou aux personnes, qui pourrait être causé par un Participant de son Entreprise à MOC ou aux tiers (dont notamment les autres participants et les partenaires de MOC intervenants sur l'Événement).

MOC est titulaire d'une police d'assurance responsabilité civile destinée à garantir les risques relatifs l'organisation de l'Événement et à couvrir les dommages aux biens ou aux personnes, susceptibles d'être mis à sa charge dans le cadre de cette organisation. Nonobstant ce qui précède, dans toute la mesure autorisée par la loi sont exclus de cette garantie les dommages qui trouveraient leur origine dans des faits non imputables à MOC ou ses partenaires intervenants sur l'Événement, tels que les cas de force majeure, une faute ou négligence d'un Participant ou de tiers, les accidents au cours des activités ou dans l'utilisation d'équipements mis à disposition pour les besoins des activités, ou tout autre événement échappant au contrôle de MOC.

## **ARTICLE 14. DROIT APPLICABLE – COMPETENCE JURIDICTIONNELLE**

---

Le Contrat est soumis au droit français.

**L'Entreprise et MOC déclarent leur intention de chercher une solution amiable à toute difficulté qui pourrait surgir à propos de la validité, de l'interprétation ou de l'exécution du Contrat. En cas de désaccord persistant, le litige sera soumis à la compétence du tribunal de commerce de NICE, nonobstant tout appel en garantie ou pluralité de défendeurs.**